




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-21673-DE-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.748**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES- ATTRIBUTION DE BOURSES DE MOBILITÉ INTERNATIONALE ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Martine FENESTRAZ donne lecture du rapport ci-joint.



09.07

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 09/07/12

RAPPORTEUR : Mme Martine FENESTRAZ

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES- ATTRIBUTION DE BOURSES DE MOBILITÉ
INTERNATIONALE ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION - Décision du
Conseil

Mes chers Collègues,

Afin d'encourager la mobilité et de privilégier l'ouverture à l'international de nos étudiants aixois, la Ville d'Aix en Provence a institué un système de bourses contribuant à la réalisation de stages dans les villes étrangères (Conseils Municipaux du 8 mars 2010-délibération N°2010.227 et du 23 mai 2011-délibération N°2011.573).

La commission municipale, chargée de l'attribution de ces bourses, qui s'est réunie le 11 avril 2012, a souhaité modifier le règlement de ces bourses.

En effet, pour cette première commission de l'année 2012, ont été reçues 17 demandes dont 14 éligibles à la bourse de mobilité, contre 8 dossiers reçus dont 6 éligibles pour l'année 2011.

Compte tenu de l'augmentation importante du nombre de dossiers ainsi que des disponibilités budgétaires, les membres de la commission souhaitent supprimer du règlement, paragraphe 5.1 « Montant de l'aide », la mention d'un montant minimal.

Ainsi au lieu de « *Le montant de l'aide varie entre 500€ et 1 000€ par bourse* » il est proposé « *Le montant maximal de l'aide pourra atteindre jusqu'à 1 000€ par bourse* »

La bourse attribuée sera déterminée par la commission en fonction du projet proposé, de la zone géographique concernée et compte tenu des disponibilités budgétaires.

Ensuite, en application de la délibération 2011.1361 du 12 décembre 2011, la Ville a signé un accord de coopération décentralisée en février 2012 avec la ville de Pécs en Hongrie. Il est donc nécessaire de mentionner Pécs (Hongrie) au règlement, paragraphe 5.2 « Destinations éligibles ».

Ces modifications ont été apportées dans le nouveau règlement de la Bourse Mobilité à l'International que vous trouverez ci-joint.

Enfin, vous trouverez ci-après le tableau nominatif des bourses attribuées au titre de la première commission municipale 2012.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le règlement relatif aux Bourses Mobilité à l'International tel qu'annexé au présent rapport,
- **DÉCIDER** l'attribution des 14 bourses telles que figurant dans le tableau nominatif joint au présent rapport
- **DIRE** que les montants de 14 bourses seront imputés sur la ligne de crédits 92048 6714 1440, qui présente les disponibilités suffisantes.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué aux Relations Internationales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2012.748 - RELATIONS INTERNATIONALES- ATTRIBUTION DE BOURSES
DE MOBILITÉ INTERNATIONALE ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT
D'ATTRIBUTION**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

BOURSES DE MOBILITÉ A L'INTERNATIONAL 2012											
Etat Civil	Candidat		Stage				Aide demandée	1er stage à l'étranger	Conditions		Décision jury du 11/04/2012
	Formation	Lieu / durée	Thème	Indemnisation	Critères sociaux	Résidents Aix					
1	Sophie BOURDONNEC 17/02/1987	Master 2 Politique comparée Sciences Po	CHILI – Santiago Ambassade de France du 31/12/12 au 5/03/12 (2 mois)	Travail d'enquête sur les politiques d'éducation au Chili	Étudiant boursier Stage rémunéré 300€/mois bourse CHERPA 400€	1 000 €	non	ok QF annuel 5 369	Oui	500	
2	Cédric JARNIAS 09/10/1989	MSC 2 International Business IAE	Espagne - Madrid Tryp Network Marketing & Consulting du 03/01/2012 au 02/03/2012 (2 mois)	Marketing et événementiel	Etudiant NON boursier Bourse Prame 300 €	300 €	non	ok QF annuel 18 508	oui (puyricard)	250	
3	Sarah LAGACHE 18/10/1992	L2 Management public UIII IMPG	Etats-Unis New York représentation permanente du Luxembourg aux nations unies 25/06/2012 au 03/08/2012 (2 mois)	Economie management international	Étudiant boursier Bourse Université 400€	1 000,00 €	oui	ok QF annuel 5 389	Oui	800	
4	Gauthier JODIN PANNET 15/10/1989	5° année ingénieur micro électronique, informatique et nano-technologies Ecole des mines St Etienne	Australie, Sydney Lx design house 12/03/2012 au 07/09/2012 (6 mois)	ingénierie informatique et NT	Etudiant boursier bourse Prame 900 €	1 000,00 €	oui	ok QF annuel 12 374	oui	0	
5	Anaëlle STRAUCH 17/02/1989	Master 2 affaires et projets culturels internationaux/mécénat IEP aix	Belfast, Irlande Belfast community circus 12/03/2012 au 19/09/2012 (6 mois)	Gestion de projets culturels	Etudiant boursier bourse Prame 400 €	500,00 €	non	ok QF annuel 15 083	oui	400	
6	Marjorie ARROT 13/04/1991	LP3 spécialité import export université éco	Pérou, Lima, Freebox S.A.C. 27//02/2012 au 27/06/2012 (4 mois)	développement commercial et marketing vers l'international	Etudiant boursier bourse Prame 400 €	826,00 €	non	ok QF annuel 4850	oui	700	

BOURSES DE MOBILITÉ A L'INTERNATIONAL 2012

	Candidat		Stage				Aide demandée	1er stage à l'étranger	Conditions		Décision jury du 11/04/2012
	Etat Civil	Formation	Lieu / durée	Thème	Indemnisation	Critères sociaux			Résidents Aix		
7	Margaux AGNES 26/08/1989	Master 2 journalisme politique à l'international IEP IEP Aix	Turquie Istanbul, le petit journal.com 06/02/2012 au 27/07/2012 (6 mois)	journalisme et approfondissement de la langue turque	Etudiant NON boursier Pas d'autre demande de bourse	pas de montant manque 660 € sur financement total	oui	non QF annuel 25 122	oui	0	
8	Marie GUEIT 04/12/1980	Master 2 droit maritime & transport Faculté de droit	Etats unis, Norfolk, CMA COM 05/06/2012 au 10/08/2012 (2 mois)	gestion des contentieux juridiques et perfectionnement droit des assurances	Etudiant NON boursier Stage rémunéré 300€/mo Pas d'autre demande de bourse	1 000,00 €	oui	oui	oui	350	
9	Damien GAGNIERES 07/06/1991	Licence LEA université de Provence I	Italie, Gaioli in chanti Casa al Vento 28/03/2012, au 28 /06/2012 (3 mois)	agrotourisme, accueil, visites, marketing	Etudiant Boursier Erasmus stage 300€	900,00 €	oui	oui	oui	850	
10	Yves-Marie PERSIN 03/04/1987	M2 droit international monde chinois des affaires U3	Eiger Law, Tapei, Taiwan 02/04/12 au 31/08/12 (5 mois)	Droit et perfectionnement du Mandarin	Etudiant Boursier MNR, env 400 €	1 000,00 €	non	oui	oui	750	
11	Pauline DURAND MABIRE 29/07/1989	M2 LEA affaires internationales & information stratégique U3	Beverly hills edtions, Barcelone, Espagne 01/04/2012 au 30/09/2012 (6 mois)	webmarketing et perfectionnement linguistique d'une troisième langue étrangère	Etudiant NON boursier Stage rémunéré 550€/mois Pas d'autre demande de bourse	Pas de montant manque 1200 € sur financement total	oui	oui	oui	600	
12	Danusia RICHER 03/04/1987	M1 Monde du livre U3	Librairie la Liberté, Québec, Canaa 30/04/2012 au 30/06/2012 (2 mois)	organisation, signalisation, animation, marketing	Etudiant Boursier Pas d'autre demande de bourse	Pas de montant manque 400 € sur financement	oui	oui	oui	400	
13	Christopher HONORE 21/06/1992	BTS commerce International 1er année Merkure	The Serre Group,Agence immobilière, Las Vegas, Usa 21/05/2012 au 15/07/2012 (2 mois)	Etudes de marché, prospection clients, négociations, techniques de vente	Etudiant NON Boursier Stage rémunéré 450 €/mois Prame 800 € en attente	1 000,00 €	oui	oui	Cabries oui	0	

BOURSES DE MOBILITÉ A L'INTERNATIONAL 2012											
Candidat		Stage					Conditions		Aide demandée		Décision
Etat Civil	Formation	Lieu / durée	Thème	Indemnisation	1er stage à l'étranger	Critères sociaux	Résidents Aix			jury du 11/04/2012	
14	Elise EPAUD 20/08/1990	Master 1 droit des affaires U3 Watson, Farley & Williams Asia, Singapour 30/06/2012 au 01/05/2012 (1 mois)	spécialisation dans le droit maritime, droit international des transports	Etudiant NON Boursier Pas d'autre demande de bourse	Pas de montant autofinancement Personnel total coût 2866 €	oui	oui QF annuel 18346	oui			500
15	Matthieu L'HÔTE 12/01/1991	LP3 Import Export U3 Grup Gloria SA, Lima, Pérou 01/04/2012 au 30/06/2012 (3 mois)	développement à l'international du service export	Etudiant Boursier Stage rémunéré 225€/mois PRAME : pas de réponse	926,00 €	non	oui QF annuel 13635	oui			500
16	Anthony PINDOZZI 10/10/1986	M2 Monde Chinois des affaires U de droit K-BRIGHT LAW Firm, Shanghai, Chine 30/03/2012 au 30/06/2012 (3 mois)	Découverte monde pro chinois, approfondissement anglais et chinois et mise en pratique de droit	Etudiant NON Boursier Pas d'autre demande de bourse	1 000,00 €	oui	oui QF annuel 21048	oui			600
17	Laura FARCENSE 13/12/1991	D.U.T. Techniques de Commercialisation 2 ^e année IUT aix Compagnie F entrepreneur pour femmes, Montréal, Canada 13/04/2012 au 19/3/06/2012 (3 mois)	dans cadre partenariat IUT / t office franco québécois pour la jeunesse mise en œuvre de mission commerciales	Etudiant Boursier bourse ministérielle 800 €	pas de montant manque 2450 €	oui	oui QF annuel 8316	oui			1 000
							Total				8 200



BOURSE « MOBILITE À L'INTERNATIONAL »

RÈGLEMENT

1. OBJECTIFS

La Ville d'Aix en Provence ambitionne de travailler sur l'ouverture de son territoire et de ses citoyens, en rendant visible l'intérêt et les opportunités qu'il y a de s'engager dans une relation avec le Monde. La Ville souhaite accompagner ses citoyens à s'ouvrir à d'autres pratiques, à approfondir leurs connaissances linguistiques et à découvrir d'autres cultures. Ainsi, afin d'encourager la mobilité des jeunes à l'étranger et de conforter ses accords de coopération internationale, la Ville alloue des bourses de mobilité à l'international.

2. BÉNÉFICIAIRES

- Étudiants inscrits dans un établissement aixois et résidents de la Commune d'Aix en Provence suivant des études professionnalisantes à partir de BAC+ 2.
- Les étudiants devront répondre à une exigence de critère social : le quotient familial (revenu brut divisé par le nombre de parts) ne doit pas excéder 23 000 euros.
- Les étudiants issus d'un territoire « Politique de la Ville » seront prioritaires.

3. CONTENU

Ces bourses sont destinées à inciter les étudiants inscrits dans les établissements aixois à effectuer un stage à l'étranger dans une des villes jumelles et partenaires d'Aix en Provence.

Le projet d'initiative individuelle revêt la forme d'un stage obligatoire en entreprise, au sein d'une institution, une association ou dans une organisation non gouvernementale s'inscrivant dans un cursus d'études supérieures.

4. FONCTIONNEMENT

Chaque année, la Ville d'Aix en Provence inscrit une ligne budgétaire prévisionnelle pour les bourses mobilité à l'international.

Les bourses seront éligibles pour les demandes concernant l'année d'études supérieures en cours.

Afin d'examiner et de retenir les dossiers à financer, une commission municipale « Mobilité à l'International » est créée. Elle est constituée de :

- l'Elu aux Relations Internationales
- l'Elu à la Vie Etudiante
- l'Elu aux Universités
- l'Elu à la Jeunesse
- l'Elu aux Affaires Européennes
- du Président de l'Association des Jumelages et des Relations Internationales
- d'un Représentant de l'administration pour la Mission Développement Touristique et International

5. CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA BOURSE

5.1. Montant de l'aide

Le montant de l'aide pourra atteindre jusqu'à 1 000€ par bourse, en fonction du projet et de la zone géographique. La bourse est individuelle.

5.2. Destinations éligibles

La Ville souhaite attirer l'attention des candidats sur les partenariats formels qu'elle détient, soit : Pérouse (Italie), Tübingen (Allemagne), Coimbra (Portugal), Bath (Angleterre), Grenade (Espagne), Ashkelon (Israël), Carthage (Tunisie), Bâton Rouge, Philadelphie, Coral Gables (Etats-Unis), Oujda (Maroc), Baalbek (Liban), Bamako (Mali), Pécs (Hongrie).

Cette liste pourra être complétée dans la mesure où la Ville d'Aix en Provence s'engage dans d'autres partenariats.

Le jury se réserve l'opportunité d'élargir les zones éligibles en fonction de l'intérêt du dossier de candidature.

5.3. Engagement du candidat

Le bénéficiaire s'engage à faire mention du soutien de la Ville d'Aix en Provence dans toute communication éventuelle concernant son projet de mobilité, ainsi qu'à témoigner de son expérience à la demande de la Ville d'Aix en Provence. Il s'engage aussi à produire un rapport de son séjour et à le présenter lors de la réunion publique annuelle « Bilan Bourses Mobilité à l'International ».

5.4. Engagement de la Ville

La Mission Relations Internationales et Européennes et l'Association des Jumelages et des Relations Internationales s'engagent à accompagner le jeune lors de son séjour dans la ville partenaire par l'identification d'un contact sur place.

6. CONSTITUTION DES DOSSIERS

Les candidats aux bourses municipales de mobilité doivent retirer un dossier auprès de la Mairie d'Aix en Provence, disponible à la Mission Développement Touristique et International, Place de l'Hôtel de Ville, 13616 Aix en Provence, Cedex 1, ou téléchargeable sur le site www.aix-international.com, et le retourner accompagné des pièces obligatoires à l'instruction.

Le dossier complet comporte en 1 exemplaire :

- le dossier de candidature dûment rempli et validé par le professeur principal ou le référent de la section où est inscrit l'étudiant
- une convention de stage type de votre établissement
- Une lettre du responsable de la filière ou de l'année d'étude, précisant quel est selon lui l'intérêt du séjour à l'étranger pour la formation de l'étudiant, au vu de son itinéraire, de ses compétences et de ses objectifs personnels ainsi que de l'organisation générale de la filière
- un certificat de scolarité ou la copie de la carte d'étudiant pour l'année en cours
- Une photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition des parents complets de l'année de référence ou de l'étudiant dans le cas où celui-ci aurait souscrit également une déclaration de revenus personnelle (NB : le document restera strictement confidentiel et sera retourné immédiatement après examen pour les dossiers non retenus)
- Un RIB ou un RIP de l'étudiant
- Un justificatif de domicile (certificat d'hébergement, bail, factures..)
- Une attestation de responsabilité civile (contrat d'assurance) souscrite par l'étudiant ou ses parents

7. SELECTION

La commission attribue les bourses aux projets éligibles jugés les plus pertinents, dans le cadre du budget disponible affecté à l'ensemble des bourses.

Seront financés en priorité :

- les jeunes n'ayant jamais effectué de stage à l'étranger

Un projet bénéficiant d'une bourse ne pourra prétendre à une autre aide financière de la part de la Ville d'Aix en Provence.

Les bourses sont cumulables avec l'ensemble des dispositifs existants, tant nationaux qu'euro-péens.

Un courrier du maire informera chaque bénéficiaire du montant de sa bourse et des contreparties qu'il doit présenter à la collectivité.

8. VERSEMENT DE LA BOURSE

La bourse est versée sur production des pièces justificatives attestant du projet, après vote de son attribution par le Conseil Municipal.

- 80% à la réception de la convention de stage signée
- Le solde, soit 20%, à réception du rapport de séjour, attestation de stage et présentation orale.

En cas d'annulation du projet ou de modification des conditions de réalisation, le remboursement intégral ou partiel de la subvention versée pourra être demandé.

9. ASSURANCES

Les lauréats ayant eu connaissance du présent règlement dégagent, par la même, la ville d'Aix en Provence de toute responsabilité en cas d'accident. Les lauréats s'engagent à souscrire un contrat responsabilité civile et les assurances éventuellement nécessaires à la réalisation de leurs projets (assistance, rapatriement..). Ils s'engagent à fournir, sur demande de la ville, une copie du contrat d'assurance.